

**DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du mercredi 15 janvier 2020**

<b>N° de délibération : 2020-10-CS</b>	
<b>CADRE :</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Adhésion au service cartographie numérique/visualisation de l'agence technique départementale de la Charente (ATD 16)</b>

L'an deux mille vingt, le 15 janvier à 14H30, le Comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. François BONNEAU	<b>X</b>			
M. Jacques CHABOT	<b>X</b>			
M. Didier JOBIT	<b>X</b>			
Mme Catherine PARENT		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. François BONNEAU
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT			<b>X</b>	
M. Mathieu HAZOUARD			<b>X</b>	
M. Jonathan MUÑOZ			<b>X</b>	
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN			<b>X</b>	
M. François ELIE	<b>X</b>			
M. Alain THOMAS			<b>X</b>	
M. Bernard DUPONT		<b>X</b>		M. Bernard MAUZÉ, suppléant
M. Jean-Paul ZUCCHI	<b>X</b>			
M. Jean-Louis MARSAUD		<b>X</b>		M. Patrice DOMINICI, suppléant
M. Joël PAPILLAUD	<b>X</b>			
M. Christian VIGNAUD	<b>X</b>			
M. Dominique de CASTELBAJAC	<b>X</b>			
M. Didier BERTRAND		<b>X</b>		M. Christian CROIZARD, suppléant
M. Gérard SORTON		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI

Quatorze délégués étant présents ou représentés, représentant trente-quatre droits de vote sur quarante-huit (70,8 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant que le Syndicat Charente Numérique a adhéré par délibération n° 2018-9-CS du 28 février 2018 à l'ATD 16 pour le volet assistance numérique et informatique ;

Considérant que l'ATD 16 propose une mission optionnelle de cartographie numérique et visualisation via un Système d'Information Géographique (SIG) qui inclus :

- l'assistance des utilisateurs et l'exploitation des logiciels,
- la formation aux logiciels,
- la télémaintenance,
- la participation aux clubs utilisateurs,
- l'envoi de documentations et de listes de diffusion ;

Considérant que l'utilisation par Charente Numérique de ce service est pertinente notamment pour l'utilisation des données cadastrales dans le cadre du déploiement du réseau FTTH (validation des études techniques, gestion des conventions d'immeuble et de façade pour le déploiement de la partie terminale du réseau...) avec un abonnement annuel estimé à 450 € TTC ;

**DECIDE :**

- **de souscrire au service « cartographie numérique/visualisation (SIG) » de l'ATD 16 ;**
- **d'autoriser le Président de Charente Numérique à signer toutes les pièces nécessaires à la souscription de ce service.**

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE (pouvoir donné à M. jacques CHABOT)	<b>X</b>			
M. François BONNEAU	<b>X</b>			
M. Jacques CHABOT	<b>X</b>			
M. Didier JOBIT	<b>X</b>			
Mme Catherine PARENT (pouvoir donné à M. François BONNEAU)	<b>X</b>			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT				<b>X</b>
M. Mathieu HAZOUARD				<b>X</b>
M. Jonathan MUÑOZ				<b>X</b>
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN				<b>X</b>
M. François ELIE	<b>X</b>			

M. Alain THOMAS				<b>X</b>
M. Bernard MAUZÉ Suppléant de M. Bernard DUPONT	<b>X</b>			
M. Jean-Paul ZUCCHI	<b>X</b>			
M. Patrice DOMINICI Suppléant de M. Jean-Louis MARSAUD	<b>X</b>			
M. Joël PAPILLAUD	<b>X</b>			
M. Christian VIGNAUD	<b>X</b>			
M. Dominique de CASTELBAJAC	<b>X</b>			
M. Christian CROIZARD Suppléant de M. Didier BERTRAND	<b>X</b>			
M. Gérard SORTON (pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI)	<b>X</b>			

Messieurs Xavier BONNEFONT, Mathieu HAZOUARD, Jonathan MUÑOZ, Jean-Michel BOLVIN et Alain THOMAS sont absents, non-représentés.

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



**Jacques CHABOT**

Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le



ID : 016-200070639-20200115-2020\_10\_CS-DE